



Contrat en CDI PRESENTE 1MOIS APRES LE DEBUT

Par **merlin34**, le **30/08/2015** à **10:21**

Bonjour, j'ai été recruté par une société de transport le 29 juin 2015 dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée qui ma été proposé verbalement.

Sauf que celui-ci m'a été présenté le 05 aout 2015.

problème! la date d'embauche ne correspond pas à ma date d'entrée au sein de l'entreprise, en effet il été daté du du 1 juillet 2015 au lieu du 29 juin. j'ai signalé l'erreur sans le signer. 2 jours après je reçois par fax une lettre remise en main propre par le responsable ou l'on m'annoncer que l'on mettait un terme à ma période d'essai (2 mois sans aucun motif.

le 17 aout je reçois un nouveau contrat avec cette fois-

ci la bonne date, je refuse de signer, présentant un mauvais pressentiment.

je reçois une deuxième lettre par fax + 1 avec A.R,

Copier-collé de la première sauf que la date de rupture

était le 28 aout. soit un jour avant que le contrat devienne un C.D.I

N'AURAIT IL PAS DU ME PRÉSENTER LE CONTRAT DANS LES 48 HEURES SUIVANT L'EMBAUCHE?

MERCI POUR TOUTE LES RÉPONSES

Par **janus2fr**, le **30/08/2015** à **10:37**

Bonjour,

Sans contrat écrit, vous êtes en CDI sans période d'essai. Il ne peut donc pas y avoir de rupture de période d'essai !